

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20190919-027****du 19 septembre 2019****n°027****page 1/2****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39****PRESENTS (30) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, L. RABUSSIÉ, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, C. FARINEAU, J. DUMAS, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, E. AZIHARI, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, T. BAUDIN, A. LAURENDEAU, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, E. AUDEBERT, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.****POUVOIRS (7) : B. ROUSSENQUE donne pouvoir à JP. ABELIN
H. PREHER donne pouvoir à M. LAVRARD
Y. ERGÜL donne pouvoir à J. MELQUIOND
E. FARHAT donne pouvoir à L. RABUSSIÉ
G. MESLEM donne pouvoir à P. MIS
G. MICHAUD donne pouvoir à F. MERY
M. MONTASSIER donne pouvoir à AF. BOURAT****EXCUSES (2) : M. METAIS, L. GUILLARD****Nom du secrétaire de séance : Nelly CASSAN-FAUX****RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT****OBJET : Dispositif relais du collège George SAND – Convention de partenariat 2019-2020**

La classe relais est un dispositif de l'Éducation Nationale qui s'adresse à des élèves du second degré entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages et en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation. Elle propose un accueil temporaire adapté à ces jeunes afin de les réinsérer dans un parcours de formation générale, technologique ou professionnelle tout en poursuivant l'objectif de socialisation et d'éducation à la citoyenneté.

Créée durant l'année scolaire 2000/2001 à Châtellerault, la classe relais est rattachée administrativement au collège George SAND. Accueillant jusqu'à 12 élèves, elle présente pour chaque jeune une durée d'accueil pouvant varier de quelques semaines à plusieurs mois, sans jamais excéder une année scolaire.

Pour assurer sa mise en œuvre et son développement, un partenariat a été mis en place entre l'Éducation Nationale, le Conseil Départemental, la Protection Judiciaire de la Jeunesse et la commune .

Au titre de l'année scolaire 2019-2020, la commune de Châtellerault reconduit sa participation à la classe relais à travers l'organisation d'activités sportives animées par un éducateur sportif de la ville 1h30 par semaine.

* * * * *

VU la circulaire du ministère de l'éducation nationale n°2006-129 du 21 août 2006 relative à l'organisation et au pilotage des dispositifs relais,

CONSIDÉRANT la nécessité d'élaborer une convention entre le Collège George SAND auquel est rattachée la classe relais de Châtellerault et la commune, afin de fixer les modalités du partenariat,

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20190919-027

du 19 septembre 2019

n°027

page 2/2

CONSIDERANT la volonté de la commune de Châtellerault de proposer des activités sportives animées par un éducateur,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide d'autoriser le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre l'Éducation Nationale, le collège George SAND et la commune de Châtellerault pour l'année scolaire 2019/2020 et toutes pièces relatives à ce dossier.

Vote : **Adopté à l'unanimité**